

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 2 MARS 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-31

### MARQUE VALEURS PARC NATUREL REGIONAL : VALIDATION D'AUDIT D'ENGAGEMENT

Date de la convocation  
22/02/2022

**Le 2 mars 2022 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe					
<b>23</b>	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
<b>87</b>	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1			1	2

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b>	BRUGERE Philippe	X				
<b>VMM</b>	SAVIGNAC Sylvie	X				
<b>CGS</b>	NICOUX Renée	X				
<b>PV</b>	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
	POUYAUD Bernard	X				
<b>23</b>	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b>	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**CODE PROJET : 5304**

**Référence Charte 2018 – 2033 :**

**Axe 2 - Millevaches, territoire en transition**

**Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux**

**Contrat de Parc 2018-2020 :**

**Fiche-projet n°17.2 Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les services touristiques**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Vu** la délibération n°C.2020-15 du Comité syndical du 30 janvier 2020 concernant la validation du nouveau référentiel de la marque s'appliquant aux hébergements touristiques ;

**Vu** la délibération n°C.2020-15 du Comité syndical du 30 janvier 2020 concernant la validation du nouveau référentiel de la marque s'appliquant aux hébergements touristiques ;

**Vu** la délibération n°B.2022-117 du Bureau syndical du 25 janvier 2022 concernant la validation d'audits de la marque Valeur Parc ;

**Considérant** le travail engagé sur le volet tourisme, et le développement de la Marque Valeurs Parc associé à cette thématique ;

**Contexte :**

---

La marque « Valeurs Parc naturel régional » est un outil de développement et de valorisation économique, sociale et environnementale, attribué à des produits et services élaborés sur les territoires PNR. Pour en bénéficier, ces derniers doivent respecter des cahiers des charges spécifiques, adaptés au contexte local, basés sur 3 valeurs fondamentales : le lien au territoire, la dimension humaine et le respect de l'environnement.

Le travail de marquage dans le Parc se consolide par le renouvellement des marqués – car l'engagement du bénéficiaire dans le cadre d'une convention est acté pour une durée de 5 ans – mais surtout par l'engagement de nouveaux marqués.

Chaque audit est réalisé par le chargé de mission du Parc concerné, en binôme avec un autre agent technique, élu, ou marqué.

L'audit présenté ci-après a été conduit par Gilles Despeyroux, chargé de mission Tourisme durable du PNR et Valérie Bourliataud, technicienne de l'office de tourisme Terres de Corrèze chargée du numérique, de la taxe de Séjour et référente locations.

En attendant la mise en place d'une commission marque au sein du Parc, il est prévu que les résultats soient directement présentés pour validation au Bureau syndical du Parc.

### **Description :**

---

Le Parc compte actuellement 16 titulaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional » (7 en produits agricoles et 9 en hébergement touristique)

*La Maison familiale de la Nouaille Millevaches* sera donc le 17<sup>ème</sup> si la présente proposition de marquage est validée.

Créée en 2017 par Françoise et Bernard Bayser, *La Maison familiale de la Nouaille Millevaches* est un gîte rural classé 3 étoiles situé dans le hameau de la Nouaille à Bonnefond.

Cette maison indépendante typiquement limousine a été entièrement réhabilitée dans le respect des traditions architecturales locales. Elle est composée de 5 pièces et offre une capacité d'accueil de 6 couchages (+ 2 lits bébé).

Françoise et Bernard Bayser ont manifesté leur intérêt pour la marque Parc en avril 2021 pour la première fois. Une première visite sur place s'est déroulée en novembre. Elle a permis d'appréhender la qualité générale de l'hébergement et de mesurer à la fois l'adhésion de M. et Mme Bayser aux valeurs du développement durable et leur envie de s'engager aux côtés du Parc dans le cadre de la marque. Cet intérêt s'est concrétisé par le renvoi fin décembre de leur demande officielle d'engagement dans le processus de marquage.

Un audit a donc été programmé avec l'OT Terres de Corrèze le 18 janvier dernier. Il a permis d'acter le fait que Françoise et Bernard Bayser répondent positivement à tous les critères de la marque, mais également de déterminer des axes d'amélioration de la prestation.

### **Proposition :**

---

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Bureau syndical de :

- Valider un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional – hébergement touristique » à l'hébergement « La Maison familiale de La Nouaille Millevaches » ;
- d'autoriser le Président à :
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - A prendre toute décision concernant cette opération.

### **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- Valider un avis favorable à l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional – hébergement touristique » à l'hébergement « La Maison familiale de La Nouaille Millevaches » ;
- d'autoriser le Président à :
  - o Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - o A prendre toute décision concernant cette opération.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 12/ Votants : 13 (dont 1 pouvoir) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 02.03.22 Et qu'elle a été affichée le 07.03.22*



**REÇU LE**

**07 MARS 2022**

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)**